

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT
La garderie le Lapin bleu et la poursuite de ses activités**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Préambule

Comme vous le savez, l'Entraide Familiale Yverdonnoise (EFY) a informé la Municipalité qu'elle n'entendait plus exploiter la garderie au Lapin Bleu dès cette prochaine rentrée scolaire.

La Municipalité, responsable du Réseau d'Accueil de Jour d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjy), a étudié diverses variantes afin de préserver d'une part les intérêts des parents afin qu'ils ne se retrouvent pas sans solution de garde pour leurs enfants au mois d'août, et d'autre part pour le personnel dans le but d'éviter des licenciements.

Rappelons que la garderie du Lapin Bleu est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de 17 places délivrée par le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). Malgré le fait que cette structure ne tourne pas à plein régime et enregistre régulièrement des places vacantes, la Municipalité a décidé de tenir compte de plusieurs paramètres évoqués par les parents et certains services partenaires utilisant cette possibilité de garde.

La Municipalité relève notamment

- que cette garderie fonctionne avec un budget d'exploitation modeste, soit un déficit annuel en 2009 de l'ordre de Fr. 50'000.-;
- que les locaux situés à la rue du Four dans un bâtiment communal sont idéalement placés au centre-ville et devraient être mieux sollicités par les parents pour la prestation halte-garderie;
- que la prestation de garde sur inscription le matin de 7h30 à 12h30 répond aux besoins de certaines familles dont l'un des parents travaille le matin.

Décisions

Tenant compte de ces éléments, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 5 mai, d'assurer la poursuite des activités de cette garderie en en confiant la gestion et l'exploitation à l'AYAPE (Association yverdonnoise pour l'Accueil de la Petite Enfance) qui gère déjà 3 lieux d'accueil à Yverdon-les-Bains. Le déficit prévu pour le Lapin Bleu de Fr. 40'000.- en 2010 fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire. Pour 2011, la Municipalité inscrira au budget ordinaire un montant de Fr. 56'000.- qui sera attribué à l'AYAPE pour l'extension de ses activités.

Cette décision est prise à titre transitoire pour une année. Cela signifie que la Municipalité restera attentive au fonctionnement du Lapin Bleu en faisant procéder régulièrement à une évaluation des besoins par une analyse périodique de la fréquentation.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste